

Objet : COHÉRENCE - DEC *TECHNIQUES PROFESSIONNELLES DE MUSIQUE ET CHANSON* voie de spécialisation « Interprétation en théâtre musical » (551.AC)

Résolution : _____

Réunion du : Conseil d'administration : Comité exécutif : Commission des études :

Pour : Information

Pour : Décision

Document(s) annexé(s) :

- Cohérence - DEC *TECHNIQUES PROFESSIONNELLES DE MUSIQUE ET CHANSON* voie de spécialisation « Interprétation en théâtre musical » (551.AC)

Exposé du dossier :

La modification de la cohérence du programme *Interprétation théâtrale* (561.A0), à la suite de la révision de ce programme, entraîne une modification à la cohérence du programme *Techniques professionnelles de musique et chanson* voie de spécialisation « Interprétation en théâtre musical » (551.AC). En effet, ces deux programmes partageaient les cours *Gestion professionnelle 1 – ESP* (561-TEW-LG) – pondération 1-2-2 (pour le programme *Interprétation théâtrale*) et *Gestion professionnelle en théâtre musical* (561-MJH-LG) – pondération 2-1-2 (pour le programme *Techniques professionnelles de musique et chanson* voie de spécialisation « Interprétation en théâtre musical »). La révision du programme *Interprétation théâtrale* (561.A0) a permis de renommer ces deux cours *Gestion professionnelle* (561-TGF-LG) – pondération 2-1-1, et ce, pour les deux programmes.

Conséquemment, pour le cours *Gestion professionnelle en théâtre musical* (561-MJH-LG) du programme *Techniques professionnelles de musique et chanson* voie de spécialisation « Interprétation en théâtre musical » (551.AC), une heure de travail personnel (3^e chiffre de la pondération) a été retranchée (passant de 2-1-2 à 2-1-1). Cette heure de travail personnel doit être déplacée à un autre cours de la même session (6^e session) afin de ne pas modifier le total des heures par session.

Ainsi, il est proposé d'augmenter le nombre d'heures de travail personnel du cours *Prestation publique en théâtre musical* (561-MJK-LG), le faisant passer de 5 (pondération à 0-4-5) à 6 (pondération à 0-4-6).

Puisqu'un changement de pondération entraîne un changement de titre et de code de cours, ce cours sera renommé *Représentation publique en théâtre musical* (561-MJP-LG) – pondération 0-4-6.

Éric St-Jean, directeur adjoint des études

Présenté par

7 décembre 2017

Date

Projet de résolution :

ATTENDU la consultation préalable des membres du comité de programme et de leurs départements respectifs à la session d'hiver 2017 ainsi qu'à la session d'automne 2017;

ATTENDU, l'avis favorable des membres du comité de programme signifié lors de la réunion tenue le 22 novembre 2017;

ATTENDU l'examen réalisé par la régie pédagogique;

Il est proposé :

Que la commission des études donne un avis favorable au conseil d'administration quant à l'adoption de la cohérence du programme DEC *Techniques professionnelles de musique et chanson* voie de spécialisation « Interprétation en théâtre musical » (551.AC), telle que décrite dans le document présenté.

Proposé par : _____

Et

Appuyé par : _____